

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_034 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - PARTICIPATION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

L'Agglomération d'Aurillac, compétente de droit en matière d'organisation de la mobilité, a en charge la gestion des transports urbains communautaires.

Dans ce cadre, la Collectivité a défini des principes de desserte élevés (mise en place de lignes vers l'ensemble des chefs-lieux communaux, intensité soutenue des fréquences de desserte en zone agglomérée, organisation d'un service TPMR...), a fixé des conditions tarifaires d'accès adaptées aux différents publics (tarification solidaire, participation à la prise en charge du coût des transports scolaires...) et a élargi l'offre à de nouveaux modes de mobilité (offre VéloCab', notamment) tout en intégrant les problématiques liées à l'intermodalité et à la billettique dématérialisée.

Le produit du Versement de Mobilité retrouve une réelle dynamique depuis 4 ans. En effet, cette recette est, en 2024, à un niveau jamais atteint jusqu'à présent.

Les recettes commerciales ont enfin retrouvé le niveau d'avant crise COVID. Après un effondrement en 2020, elles atteignent plus de 800 k€ en 2024.

Côté charges, la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal (Pôle Mobilités Aurillac), depuis le mois de mai 2022, a impacté l'offre de service et des adaptations importantes ont été traitées tout en maîtrisant les évolutions des coûts de fonctionnement qu'elles engendrent.

En 2024, la rémunération de l'exploitant (SA-SPL STABUS) prévue par le contrat OSP a été ajustée et actualisée en fonction des kilomètres réels parcourus, des charges réelles payées pour la sous-traitance et du nombre de courses TPMPR réalisées. La nouvelle ligne mise en service pour desservir la zone commerciale de la Sablière à compter du mois de mai 2021 ainsi que les navettes estivales ont fait évoluer l'offre produite et accroître la contribution versée par la Collectivité. De plus, l'impact de la revalorisation des prix a encore été particulièrement important cette année, soit une évolution de +4,0 %.

Pour mémoire, la participation du Budget Principal a été de 0,73 k€ en 2021, de 1,1 M€ en 2022 et de 1,76 M€ en 2023 (avec intégration de l'abandon de créance au profit de la SPL STABUS) et de 1,5 M€ en 2024. L'autofinancement de 2024 (691 k€) reste fortement impacté par l'augmentation des charges sachant qu'il s'élevait à 382 k€ en 2022 et à 520 k€ en 2023.

En application des articles L.2224-1 et L.2224-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de financer les différentes charges de fonctionnement du service des Transports, il est donc nécessaire que le Budget Principal d'Aurillac Agglomération verse au titre de l'année 2025 une participation d'un montant de 1 330 000 € audit Budget Annexe des Transports.

En effet, sans la participation du Budget Principal, les tarifs que la Collectivité serait contrainte d'appliquer augmenteraient de près de 200 %, ce qui ne serait pas acceptable pour les usagers de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe des Transports d'une participation de 1 330 000 € au titre de l'exercice 2025 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 65736221, fonction 820, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.

Le Secrétaire,

Christian POULHES.